

La danse au Collège et au Lycée

« La danse se situe au croisement du champ artistique et de l'éducation physique et sportive.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'EPS, des enseignements artistiques (de spécialité ou facultatif), des dispositifs nationaux ou académiques à caractères pluridisciplinaires au titre de l'éducation artistique et culturelle et de la mise en œuvre du parcours EAC (défini depuis la circulaire du 3 mai 2013 comme une des priorités de l'EN)

L'ensemble de ces dispositifs sont encadrés par des textes (cf références)

L'activité danse valorise la dimension sensible et artistique de l'EPS et elle contribue dans tous les autres dispositifs EAC à l'ouverture culturelle et à la formation générale de l'élève autour du triptyque : fréquenter, pratiquer, s'approprier

Le partenariat artistique est souhaitable ou obligatoire selon les dispositifs

L'enseignant d'EPS est le plus souvent au cœur des projets

1°) La danse dans les enseignements

La danse dans les enseignements	Enseignement disciplinaire : EPS				Enseignements artistiques	
	<u>Enseignement Obligatoire EPS</u>	<u>UNSS</u>	<u>Enseignement optionnel facultatif EPS</u>	<u>Classe à horaires aménagés danse (CHAD)</u>	<u>Enseignement Art/danse de spécialité</u>	<u>Enseignement Art/danse facultatif</u>
<u>Enseignements Dispositifs</u>	Enseignement commun obligatoire de la 6° à la Terminale	Pratique associative et volontaire de la 6° à la terminale	Enseignement optionnel uniquement au lycée	Dispositif d'aménagement horaire permettant à des élèves une formation complémentaire en danse en lien avec un établissement de formation danse : conservatoire (n'existe que dans le premier degré et le collège), peut se transformer éventuellement en section sportive au lycée	Enseignement obligatoire après orientation Lycée général	Enseignement facultatif Lycée général et technologique
<u>Evaluation Coefficient</u>	CCF Coef : 1 CLG et Lycée Pro Coef : 2 Lycée	Pas d'évaluation certificative Rencontres sportives	CCF dans le cadre d'un enseignement Coef : 2	Evaluation dans les 2 établissements de formation : en tant	Coef : 6 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483	Coef : 2 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

				qu'élève au collège en tant que danseur au conservatoire		Epreuve ponctuelle académique : http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/IMG/pdf/def_document_d-aide_a_la_preparation_du_bac_arts-danse_corrige.pdf
<u>Elèves concernés</u>	Tous	Elèves volontaires	Elèves volontaires	Elèves volontaires	Uniquement les élèves de section L en 1° et Terminale	Elèves volontaires Groupe optionnel toutes sections
<u>Enseignants concernés</u>	Professeurs EPS	Professeurs (EPS plutôt spécialiste)	Professeurs EPS	Professeur d'EPS coordinateur du projet (poste spécifique). Danse assurée par professeurs diplômés du conservatoire	Professeur EPS avec une Certification danse (Poste spécifique) Professeur de lettres	Professeur EPS et des enseignants associés d'autres disciplines
<u>Modalités de mise en œuvre</u>	Programmes	Association sportive (loi 1901) Chef d'établissement président de l'association sportive	2 activités dans 2 compétences doivent être enseignées et évaluées. Dossier d'ouverture à déposer auprès des IA-IPR-EPS	L'ouverture de ces classes s'effectue dans le cadre de la carte scolaire arrêtée par le recteur, après consultation : - des comités techniques paritaires académiques ; - des conseils académiques de l'éducation nationale, conseils départementaux de l'éducation nationale et après avis du directeur régional des affaires culturelles	L'ouverture de ces classes s'effectue dans le cadre de la carte scolaire arrêtée par le recteur. Dossier d'ouverture à déposer auprès de l'IA-IPR-EPS chargée du dossier danse, du service d'action culturelle du Rectorat (DAAC) et de la Direction générale des affaires culturelles (DRAC). Dossier examiné en Commission académique de suivi des enseignements de la danse (CAOSEAD) et validé en Commission technique académique (CTA)	Dossier d'ouverture à déposer auprès de l'IA-IPR-EPS chargée du dossier danse, du service d'action culturelle du Rectorat (DAAC) et de la Direction générale des affaires culturelles (DRAC). Dossier examiné en Commission académique de suivi des enseignements de la danse (CAOSEAD) et validé en Commission technique académique (CTA) selon la carte scolaire arrêtée par le recteur
<u>Volume horaire</u>	2h Lycée Entre 3h et 4h en collège	3h	3h par niveau	Entre 5 et 7h sur le cursus collège	5h en première et terminale	3h de la seconde à la terminale
<u>Type de pratique</u>	Obligatoire	Volontaire et associative	Volontaire	Volontaire avec un niveau technique	Engagement volontaire puis obligatoire sans	Engagement volontaire puis obligatoire sans pré

				avéré	pré requis technique à l'inscription	requis technique à l'inscription
<u>Partenariat artistique</u>	Aucun	Non exigé	Non exigé	Exigé avec un établissement de formation type conservatoire	Obligatoire et en lien avec les programmes	Obligatoire en lien avec les structures culturelles de proximité
<u>Textes</u>	<p>CLG : Bo spécial n° 6 du 28 août 2008 http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/IMG/pdf/fiches_ressources_-_college-3.pdf</p> <p>Lycée : Bo spécial n°4 du 29 avril 2010 http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/spip.php?rubrique159</p> <p>Lycée pro : Bo n°2 du 19 février 2009 http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/spip.php?rubrique161</p>	http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/spip.php?article505	http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/spip.php?article445	http://www.education.gouv.fr/bo/2007/4/MENE0602614C.htm	Bo spécial n°9 du 30 septembre 2010 http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html	http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/spip.php?article377

La danse peut également être au cœur des Itinéraires de découvertes (IDD) au collège sur des projets annuels pluridisciplinaires.

<ftp://ftp.eduscol.education.fr/pub/educnet/musique/national-cndp/04infos/textes/enscomp/idd/idd.htm>

Au lycée en première dans le cadre de l'enseignement obligatoire, les travaux personnels encadrés (TPE) peuvent également dans une approche pluridisciplinaire faire références à des travaux en lien avec la danse. <http://eduscol.education.fr/cid47789/tpe.html>

Idem en lycée professionnel dans le cadre des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP). <http://eduscol.education.fr/pid23187/projet-pluridisciplinaire-a-caractere-professionnel.htm>

Elle peut également s'inscrire dans le cadre de l'histoire des arts (http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/IMG/pdf/organisation_de_l_enseignement_de_l_histoire_des_arts.pdf)

2°) La danse dans les dispositifs d'Education Artistique et Culturelle : Le parcours EAC de l'élève

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques. À l'école et au collège, elle se concrétise par la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. La DAAC aide à sa mise en place et veille à donner à tous les élèves de l'académie un égal accès à la culture grâce à un rapport direct et sensible aux lieux, aux œuvres, aux artistes et aux scientifiques.

Circulaire du 3 mai 2013 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Qu'est-ce que l'éducation artistique et culturelle ?

L'Education artistique et culturelle n'est pas une discipline supplémentaire, additionnelle, voire optionnelle. Faire entrer un élève dans une démarche artistique et culturelle, c'est avoir pour lui un projet qui dépasse les simples enseignements. Ici il ne s'agit pas d'acquérir un savoir académique, il s'agit de partager une expérience sensible et sensorielle du monde.

L'acte de transmission dans le champ de l'éducation artistique et culturelle n'est pas réductible à un enseignement mais repose sur trois grands principes :

- 1. L'œuvre me parle** : rapport direct et sensible à l'art grâce à la fréquentation des œuvres et des lieux culturels (spectacles, concerts, expositions, performances artistiques diverses...).
- 2. Je parle de l'œuvre** : connaissance culturelle de l'œuvre d'art et de son contexte (artistique, historique, esthétique, social...).
- 3. Je suis à l'œuvre** : pratique artistique effective, personnelle ou collective, à travers l'expérience esthétique : « Le corps sait des choses que la tête ignore » (Jacques Lecoq)

Les objectifs du parcours :

- Donner un égal accès à l'art et à la culture à tous les jeunes du territoire national
- Mettre en cohérence enseignements et actions éducatives dans une articulation entre le temps scolaire et le hors temps scolaire
- Augmenter, enrichir et diversifier les expériences artistiques personnelles

Les composantes du parcours :

- Construire une culture personnelle par la découverte de l'expérience esthétique et le plaisir qu'elle procure
- S'initier au langage de l'art et à ses moyens d'expression et s'approprier savoirs, compétences et valeurs partagées
- Développer sa créativité, conforter et enrichir son rapport aux autres et ainsi tisser un lien social fondé sur une culture commune

La mise en œuvre du parcours :

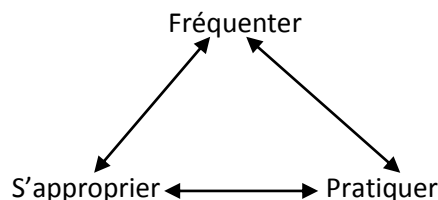
- Nécessite une concertation entre les différents acteurs d'un territoire sur un projet éducatif
- Suppose une offre cohérente et diversifiée dans les domaines des arts et de la culture en prenant appui prioritairement sur la ressource locale
- Appelle des partenariats concertés ou conventionnés

▪ Il s'insère dans les 5 compétences du Socle

- ✓ les langages pour penser et communiquer
- ✓ les méthodes et outils pour apprendre
- ✓ la formation de la personne et du citoyen

- ✓ l'observation et la compréhension du monde
- ✓ les représentations du monde et l'activité humaine

▪ Il s'articule aux trois grands principes de l'EAC



La place de l'Histoire des arts dans le PEAC :

- **L'histoire des arts** est une des composantes du PEAC aux côtés des enseignements artistiques
- **L'histoire des arts** s'articule avec les actions culturelles et artistiques menées dans le temps scolaire et hors temps scolaire
- **L'histoire des arts** concerne et croise tous les champs artistiques, scientifiques et techniques
- **L'histoire des arts** est un temps de finalisation de l'appropriation d'une culture artistique à la fois personnelle et partagée
-

Construire un PEAC de l'élève

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Daac/97/0/Monter_projet_EAC_343970.pdf

Les différents dispositifs nationaux et académiques au service du PEAC : place de la danse dans ces dispositifs

Ils ont pour objectifs de décliner le travail éducatif en fonction d'un projet culturel. Ils sont inscrits dans le projet d'école ou dans le projet d'établissement, en lien avec son volet culturel

La danse au même titre que les autres domaines artistiques participe de ces dispositifs EAC				
Les dispositifs	Les ateliers de pratique artistiques APA espaces d'innovation pédagogique et d'engagement artistique	Classes à PAC (Projet artistique ou culturel)	Accompagnement éducatif	Fiches-action pour le parcours d'éducation artistiques et culturelle de l'élève »
Objectifs	L'atelier artistique est ouvert à tous les arts. Il a pour objectifs : - de faire découvrir aux élèves la diversité et la complémentarité des expressions artistiques, par une approche à la fois pratique et critique,	Permettre aux élèves d'accéder à une véritable culture artistique en les plaçant dans des situations où s'éclairent l'une par l'autre une activité spécifique, l'acquisition de notions et de techniques, la rencontre	Accueillir les élèves après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues	-Placer l'éducation artistique et culturelle dans l'exercice ordinaire de la pédagogie, dans le quotidien du travail de la classe et l'intégrer comme un

	<ul style="list-style-type: none"> - de leur ouvrir des perspectives sur leur environnement culturel, - de leur proposer de nouvelles possibilités d'expression artistique personnelle au sein de projets collectifs qui sollicitent leurs capacités d'innovation et d'expérimentation, - de développer des situations d'échanges et de débats sur des productions ou de grandes problématiques artistiques, - de les sensibiliser aux métiers liés au monde de l'art et de la culture. 	<p>avec des créateurs ou des professionnels, la découverte d'œuvres, l'élaboration de points de vue et de jugements esthétiques, la réflexion à partir des pratiques, des rencontres ou des visites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à tous les jeunes de participer à une réalisation artistique et culturelle au moins une fois dans leur cursus de formation, - développer la place des enseignements artistiques et des pratiques culturelles - étendre l'accès à la culture en investissant diverses formes de création, - favoriser l'articulation entre les différentes disciplines. 	<p>vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive.</p>	<p>élément constitutif du parcours d'apprentissage de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> - privilégier le rapport direct aux œuvres et aux artistes dans des temps de rencontre spécifiquement dédiés . assurer et développer la pratique artistique pour tous les élèves et les associer à des démarches de création - favoriser autant que possible la rencontre entre les différents domaines culturels, en particulier artistiques et scientifiques
<u>Caractéristiques</u>	<p>- La pratique est au centre de l'atelier artistique, qui s'enrichit naturellement d'une ouverture sur l'environnement culturel et qui intègre, dans toute la mesure du possible, les nouvelles technologies dans la démarche de création.</p> <p>-</p>	<p>Ce projet constitue un prolongement et un enrichissement des enseignements : il s'appuie sur les programmes et s'inscrit dans les horaires habituels de la classe. La durée et l'organisation temporelle d'un projet artistique et culturel sont déterminées par la nature de l'action et par le type de partenariat.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des horaires réglementaires et des programmes. Ce projet prend appui sur les enseignements obligatoires. Elle exploite à la fois les ressources culturelles internes, avec l'aide des professeurs des disciplines artistiques et des enseignants documentalistes, et les ressources de l'environnement culturel de proximité. Le projet défini par l'équipe est l'occasion de mettre en évidence, au bénéfice des élèves, la complémentarité entre les enseignements.</p>	<p>Quatre domaines éducatifs complémentaires sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude dirigée - pratique sportive - pratique artistique et culturelle - renforcement de la pratique orale des langues vivantes, et particulièrement de l'anglais au collège, depuis la rentrée 2008 <p>Dans le cadre de la pratique artistique et culturelle, tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont envisageables. L'offre dépend des possibilités des établissements scolaires, des structures culturelles et des intervenants extérieurs.</p>	<p>Propositions spécifiques à l'académie de Bordeaux.</p> <p>Ce sont des parcours de sensibilisation qui s'articulent autour des 3 piliers de l'EAC : Voir rencontrer s'approprier. Ils sont construits en 3 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>un temps de sensibilisation</u> commun à tous les élèves d'une classe - <u>un temps d'approfondissement</u> possible sur le principe du volontariat des élèves - <u>un temps de restitution</u> du projet sous une forme définie par l'équipe classe. <p>Ce sont des parcours livrés « clés en main », construits avec les partenaires culturels et collectivités et qui sont budgétisés en amont.</p>
<u>Elèves concernés</u>	Elèves volontaires tous niveaux confondus et sans distinction de séries	Une classe entière tout type d'établissement	Elèves volontaires Uniquement en collège	Une classe entière (format classe à PAC) tout type d'établissement

	Concernent tous les établissements Collèges, lycées et Lycées professionnels			
<u>Enseignants concernés</u>	Sous la responsabilité d'un enseignant (Hors temps de service). Ce dernier peut constituer une équipe pluridisciplinaire en s'assurant la collaboration d'autres enseignants.	Une équipe pédagogique volontaire (peut associer l'ensemble des professeurs, quelle que soit leur discipline)	Enseignants volontaires	Une équipe pédagogique volontaire
<u>Evaluation</u>	L'implication dans un atelier artistique est l'objet d'une mention annuelle portée au livret scolaire de chaque élève concerné et prise en compte dans son évaluation globale, mais ne fait pas l'objet d'une évaluation disciplinaire. Temps de restitution obligatoire	Les équipes enseignantes sont invitées à construire, des grilles indicatives d'évaluation en fonction des objectifs fixés et des acquis des élèves, notamment en matière de savoirs, de savoir-faire et d'innovation au sein du groupe. L'évaluation portera également sur le processus de réalisation du projet.	Pas d'évaluation individuelle, évaluation du projet en fonction des critères définis par l'établissement	L'équipe enseignante est invitée à construire, des grilles indicatives d'évaluation en fonction des objectifs fixés et des acquis des élèves, notamment en matière de savoirs, de savoir-faire et d'innovation au sein du groupe. L'évaluation portera également sur le processus de réalisation du projet.
<u>Modalités de mise en œuvre</u>	L'atelier repose sur un projet annuel lui même inscrit dans le projet d'établissement. Il est présenté au conseil d'administration selon la procédure en vigueur L'atelier est ouvert pour la durée d'une année scolaire. Il est renouvelable après évaluation. Les dossiers sont à déposer à la DAAC et sont examinés par un comité de pilotage académiques constitués par la DAAC et les partenaires institutionnels impliqués dans le financement (DRAC et collectivités territoriales)	L'équipe pédagogique devra se rapprocher d'une structure culturelle de proximité afin de construire conjointement le projet et de faire une demande (structure) de subventions auprès de la DRAC Le dossier comportera obligatoirement la présentation de l'équipe pédagogique, les partenaires sollicités, le projet pédagogique et le budget de l'opération.	Construire un projet (interne) dans le cadre du projet d'établissement par rapport à la politique de l'établissement et à l'enveloppe destinée à l'accompagnement éducatif	- Répondre à l'appel à projet sur le site de la DAAC après avoir pris contact avec les structures culturelles référentes - valider le en conseil d'administration (CA) de l'établissement. - Inscrire le parcours dans Perceval
<u>Volume horaire</u>	2h hebdomadaire	Fait partie intégrante des enseignements et donc se répartit sur le temps d'enseignement	La durée <u>indicative</u> est de deux heures, de préférence en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine (très variable en CLG en fonction du projet et des intervenants)	Sur le format classe à PAC, donc Fait partie intégrante des enseignements et donc se répartit sur le temps d'enseignement
<u>Type de pratique</u>	Volontaire	Obligatoire	Volontaire	Obligatoire
<u>Partenariat artistique</u>	Il est le lieu privilégié du partenariat. Particulièrement souhaitable, mais non obligatoire au collège lorsqu'il s'agit des disciplines artistiques dotées de personnels spécialisés (arts plastiques, éducation musicale),	L'équipe pédagogique s'associe obligatoirement à des artistes et des gens de métier du domaine artistique et culturel. Entre 8h et 15h d'intervention artistique	Non exigé, peut exister : Il dépend des possibilités des établissements scolaires, des structures culturelles des intervenants	Le partenariat artistique fait un élément fondamental du parcours, il peut comme dans une classe à PAC être entre 8h et 15h d'intervention.

	<p>il est indispensable dans tous les autres cas. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) vérifient la qualification des intervenants relevant du secteur artistique et culturel.</p> <p>Le partenariat artistique dans l'académie de bordeaux pour les ateliers ouverts avant 2012 est de 20h (financement partagé DRAC / EN</p> <p>Les budgets actuels ne permettant de se conformer aux exigences du texte (72h en Lycées et 36 en Collège)</p> <p>Des heures prof (HSE) sont attribués aux enseignants qui animent ces ateliers en dehors de leur temps de service</p>		extérieurs et surtout de l'enveloppe budgétaire	
Textes	<p>circulaire interministérielle du 30 avril 2001 http://eduscol.education.fr/cid45602/dispositifs-educatifs.html#ateliers</p> <p>BO du N°24 du 14 juin2001 http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010614/MENE0101237N.htm</p>	<p>BO du N°24 du 14 juin2001 http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010614/MENE0101242C.htm</p>	<p>http://www.education.gouv.fr/cid5677/accompagnement-educatif.html#L_accompagnement_educatif_pour_qui</p>	<p>http://www.ac-bordeaux.fr/cid81065/les-fiches-actions-proposees-par-daac-academie-bordeaux-pour-annee-2013-2014.html</p>

Rappel des sigles utilisés :

EAC : Education artistique et culturelle

PEAC : Parcours d'éducation artistique et culturelle

DAAC : Délégation à l'action artistique et culturelle (dépend du ministère de l'Education Nationale et d'un rectorat)

DRAC : Direction régionale aux affaires culturelles (dépend du ministère de la Culture)

CA : Conseil d'administration (établissement)

Classe à PAC : Classe à projet artistique ou culturel

APA : Ateliers de pratique artistiques

Toutes les ressources d'EAC de l'académie de Bordeaux sont consultables sur le site du Rectorat de Bordeaux

<http://www.pearltrees.com/bordeauxdaac/ressources-artistique/id11124754>